

EMISSIONS ET COTATIONS**VALEURS FRANÇAISES****BONS D'OPTION SUR TITRES ET SUR INDICES****STENTYS**

Société anonyme au capital de 537 118,80 euros
Siège social : 18, rue d'Hauteville – 75010 Paris
490 932 449 R.C.S. Paris

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions (les « Options »), de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BCE ») et de bons de souscription d'actions (les « BSA ») de la société STENTYS (la « Société »)

(Suspension temporaire de la faculté d'exercice)

Nous vous informons que le Conseil d'administration de STENTYS a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE** ») et des bons de souscription d'actions émis par la Société (les « **BSA** ») à compter du 19 février 2018 (00h01, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 18 mai 2018 (23h59, heure de Paris).

La date de reprise de la faculté d'exercice des Options, des BCE et des BSA sera fixée par le Conseil d'administration de la Société à l'intérieur de la période susvisée de trois mois et sera précisée dans un autre avis.

Cette suspension s'applique à l'ensemble des Options, des BCE et des BSA de la Société dont la période d'exercice est en cours, c'est-à-dire :

– Aux Options attribuées par décisions du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2011, du 20 mars 2014, du 26 janvier 2017 et du 18 janvier 2018 ;

– Aux BCE attribués par décisions de l'Assemblée générale du 16 juin 2009, du Conseil d'administration du 16 juin 2009, du 10 février 2010, du 19 novembre 2010 et du 23 mars 2012 ;

– Aux BSA attribués par décisions du Conseil d'administration du 26 juin 2008, du 1^{er} octobre 2008, du 12 décembre 2014 et du 8 décembre 2015.

Le Conseil d'administration

1800221